

comment ça marche ?

Comment se construit un Village d'Enfants et d'Adolescents ?

Du constat réalisé par un Département sur ses besoins en matière de Protection de l'enfance à l'inauguration d'un Village d'Enfants et d'Adolescents, découvrez les nombreuses étapes nécessaires pour la création d'un nouvel établissement.

1/ État des lieux

Chaque Conseil départemental dresse tous les cinq ans environ un état des lieux concernant la Protection de l'enfance sur son territoire. Il peut être amené à redéfinir ses besoins pour les années à venir.

2/ Appel à projets

Le Département publie un appel à projets invitant tout acteur intéressé à émettre une proposition en réponse au cahier des charges transmis.

3/ Réponse de la Fondation

ACTION ENFANCE décide de répondre à cet appel à projets. Elle élabore et transmet au Département un dossier comprenant la description détaillée du projet de Village d'Enfants et d'Adolescents proposé. À l'issue de la procédure, les équipes d'ACTION ENFANCE vont soutenir leur proposition lors d'une commission de sélection.

4/ Avis d'autorisation

Le Département choisit de retenir la proposition de la Fondation. Il émet un avis d'autorisation, acte administratif autorisant ACTION ENFANCE à ouvrir l'établissement proposé. La mise en œuvre du projet peut débuter.

5/ Choix du lieu

Les équipes de la Fondation se mettent à la recherche d'un lieu, s'il n'est pas déjà indiqué, où les besoins en places d'accueil sont importants, d'une commune prête à accueillir le projet, d'un terrain d'une surface constructible d'environ 1,2 ha, au calme mais proche des établissements scolaires et médicaux, des commerces et d'une vie sociale et associative.



6/ Construction

La Fondation lance à son tour un appel d'offres pour identifier les professionnels avec lesquels elle souhaite coopérer pour la conception, puis la construction du futur Village d'Enfants et d'Adolescents.

7/ Préparation de l'arrivée des enfants

Un travail important consiste à prévoir, en collaboration avec l'Aide sociale à l'enfance (ASE), l'arrivée des enfants qui seront confiés au Village d'Enfants et d'Adolescents : identification des situations susceptibles de bénéficier de l'accueil en Village, préparation de leur arrivée, échange d'information sur les enfants et leurs besoins, visite du Village avec les référents, planification de l'installation...

8/ Recrutement

Un Village d'Enfants et d'Adolescents compte habituellement 46 salariés. Le directeur est choisi parmi les équipes actuelles de la Fondation pour son expérience de direction d'un Village d'Enfants et d'Adolescents. Les autres postes sont d'abord ouverts au recrutement interne, puis externe. Des réunions d'information et des sessions d'entretien s'organisent localement.

9/ Équipement

Les commandes de mobilier et d'équipement sont passées bien en amont de l'ouverture du Village par les équipes d'ACTION ENFANCE. Les équipes éducatives complètent, à leur arrivée, l'aménagement et la décoration des maisons et des locaux administratifs.

10/ Liens avec les partenaires

Les liens se tissent et se renforcent avec les différents partenaires pendant toute la durée précédant l'ouverture : Conseil départemental et équipes de l'ASE, commune et riverains, partenaires impliqués dans le recrutement, établissements scolaires, associations locales, centres médicaux...

11/ Ouverture

La semaine d'ouverture se passe en deux temps :

- Les éducatrices/teurs familiaux prennent leurs fonctions dix jours avant l'arrivée des enfants. Ils suivent une semaine de formation.
- Les enfants arrivent progressivement vers le 10 août. Leurs affaires sont déposées un peu avant. Ils sont accueillis par leur équipe d'éducatrices/teurs familiaux et disposent encore de quelques semaines de vacances pour faire connaissance avec leur nouvel environnement.

12/ Inauguration

Un nouveau Village est inauguré officiellement deux ou trois mois après son ouverture, une fois les équipes et les enfants bien installés.